



Résilience des territoires : un jeu d'acteurs engagés et impliqués

4^e édition des Assises nationales des risques naturels. Avec près de 900 participants, l'occasion a été donnée à plusieurs acteurs (État, élus, assureurs, entreprises, associations...) de s'exprimer sur la résilience des territoires, thématique fil rouge de ces deux jours d'échanges. Retour sur une table ronde dédiée à ce sujet.

« *La politique autour de la prévention des risques est d'abord partenariale* » : c'est ce qu'a souligné Laure Tourjansky, cheffe du service risques naturels et hydrauliques à la direction générale de la prévention des risques en introduction de cette table ronde. La France s'est en effet dotée de plusieurs outils, mis à disposition des acteurs comme le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit fonds Barnier. Créé en 1995, il a servi initialement à financer le rachat d'habitations exposées à un risque naturel majeur. Il a depuis été étendu. Financé par un prélèvement de 12 % sur la prime catastrophes naturelles des contrats d'assurance habitation et automobile, c'est un outil de solidarité nationale. Il est orienté en premier lieu sur les territoires les plus exposés aux risques et qui sont dotés d'un plan de prévention des risques naturels. Il vise également à financer des travaux de prévention des risques. Lors de la dernière loi de finances, il a été renforcé pour accroître le soutien à la réduction de la vulnérabilité des bâtiments d'habitation au risque inondation ainsi qu'au risque séisme, particulièrement présents en outre-mer. Philippe Gustin, préfet de Guadeloupe précise : « *Il y a des bâtiments qui doivent servir en cas de crise, comme les cellules de crise, les casernes ou les hôpitaux et qui ne sont pas aux normes* ». Ces bâtiments pourront bénéficier du FPRNM pour être confortés selon les règles parasismiques. Le préfet ajoute : « *Nous sommes aussi confrontés à ceux qui construisent eux-mêmes leurs habitations qui, de fait, ne respectent aucune norme* ». Un problème qui pose plus largement la question de la responsabilité de chacun des acteurs, y compris les citoyens. Un travail de fond doit être poursuivi : « *Chacun doit être responsable de sa propre sécurité et ne pas se reporter sur le maire, le préfet, les pompiers* » précise Philippe Gustin. La responsabilité de chacun, face à un risque, concerne tout le monde.

Culture du risque et plafond de verre

Si la politique de prévention est partenariale, elle ne peut se faire sans adhésion. Stéphane Penet, directeur de la Fédération française des assurances (FFA) rappelle que « *la culture du risque sera toujours confrontée à un plafond de verre s'il n'y a pas d'acceptation* ». L'enseignement à l'école, le numérique, l'organisation d'événements comme une Journée nationale de la prévention du risque sont des leviers pour la développer. Noël Fournier, maire de Noirmoutier-en-l'Île et président du Centre européen de prévention des risques d'inondation (Cepri), ajoute que l'éducation, la sensibilisation des petits comme des grands est un axe fondamental de la politique de prévention. Pour obtenir cette adhésion, l'écoute est primordiale. C'est ce qu'illustre bien le cas évoqué par Laure Tourjansky avec la loi Fesneau, qui a assoupli le cadre de la mise en œuvre de la compétence Gemapi. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les collectivités territoriales ont la charge exclusive de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, compétence dite Gemapi. Sa mise en œuvre reste un chantier majeur qui demandera une forte mobilisation au bénéfice de la résilience des territoires.

Inondation et PAPI : un intérêt partagé

Avec 75 % de la population vivant ou travaillant en zone inondable, la France est particulièrement exposée au risque inondation. Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), mis en place en 2002, sont les outils des collectivités. Ils permettent une approche de la prévention des inondations à l'échelle d'un bassin de risque. Ils bénéficient d'un soutien pour réaliser des programmes d'études et de travaux de prévention. Le PAPI d'intention permet d'établir le diagnostic mené sur territoire, la stratégie et

le programme d'études mis en place. Le PAPI complet vient ensuite mettre en œuvre le programme d'actions. Mettre en place une politique de prévention n'est pas toujours chose aisée. Dans les Hautes-Pyrénées, la communauté de communes Pyrénées Vallées-des-Gaves a renforcé son approche stratégique après deux crues successives en 2012 et 2013, aux conséquences toujours visibles. Le territoire est entré logiquement dans une démarche PAPI. Maryse Carrère, sénatrice des Hautes-Pyrénées et ancienne élue du territoire nous explique : « *Les PAPI nous ont permis de structurer notre compétence autour du bassin versant. Il nous a également permis de bénéficier de moyens humains, notamment d'expertise que nous n'avions pas. L'intérêt est également important pour la mémoire des crues, car nous gardons les données depuis 2013* ». Mais ces dispositifs paraissent aussi longs à mettre en place. Un temps nécessaire, cependant, selon Laure Tourjansky pour construire la réflexion globale du projet des PAPI synonymes d'une démarche de politique environnementale globale. « *L'État a tout intérêt à ce que ces programmes se mettent en place* », souligne la cheffe de service. Pour autant, il est nécessaire d'examiner tous les leviers qui faciliteront leur élaboration et permettront une concrétisation plus rapide.

Prévenir plus et dépenser moins en réparation

Mais quand le risque se transforme en crise, les conséquences, notamment financières, sont importantes. En France en 2018, selon la Caisse centrale de réassurance (CCR), les catastrophes naturelles ont coûté 1,8 milliard d'euros aux assurances. C'est la 4^e année la plus sinistrée depuis 1946. Pour les acteurs financiers, l'objectif est donc d'assurer la continuité des activités quand la crise se déclenche. Philippe Prudhon, président du comité environnement du Mouvement des entreprises de France (Medef) alerte les entreprises sur le suraccident : « *Il est important, si des installations sont impactées par une catastrophe, qu'elles n'aggravent pas la situation* ». Reste ensuite à hiérarchiser les coûts : « *L'argent qui est versé pour telle chose, ne le sera pas pour autre chose, il faut réfléchir au comment je verse l'argent* » précise Philippe Prudhon. Reste à anticiper toutes les situations, même les plus dégradées, et à s'entraîner. Et chacun à son rôle à jouer : État, acteurs locaux et privés, citoyens. Aujourd'hui la dynamique de mobilisation pour la prévention des risques gagne du terrain. Les outils existent et se déploient pour répondre aux spécificités des territoires. L'enjeu est bien la résilience de nos territoires.



Ministère de la Transition écologique
et solidaire

Direction générale
de la Prévention des risques
92055 La Défense Cedex
T. 01 40 81 21 22

ECOLOGIQUE-SOLIDAIRE.GOUV.FR